

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2024	...
7.1.2.1.	DEL 2024/7	1/2

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 6 mars à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

Date de convocation : 27 février 2024	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 14	Votants : 14

Étaient présents : Mesdames MAGNE, LE MEUR, REGANHA, DENEUX, EYAMO, RIODIN, GALLÉ, – Messieurs NECKER, BERGANO, FUMU-TAMUSO, GUMILA, KAOUANE, KILAHY, ROBERT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame BAMI – Monsieur SANTOS

Secrétaire de séance : *Monsieur Patrick NECKER*

Rapporteur : *Monsieur Patrick NECKER*

Objet : Budget Primitif 2024 du C.C.A.S.

Il est demandé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de se prononcer sur le projet de budget primitif de l'exercice 2024.

La Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale pour observation, avis et adoption. Ce budget se décompose ainsi :

- * un budget de fonctionnement
- * un budget d'investissement.

N° de page	2024	...
7.1.2.1.	DEL 2024/7	2/2

Fonctionnement du Budget du C.C.A.S.

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	302 980,42 €	302 980,42 €

Investissement du Budget du C.C.A.S.

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 200,00 €	1 200,00 €

Montants cumulés 304 180,42€ 304 180,42 €

Sur proposition de la Présidente du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,

Vote

le Budget Primitif de l'exercice 2024 au niveau du chapitre.

Décide

de reprendre les résultats de la gestion 2023 à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de **41 149,86 €uros**,
- Un excédent d'investissement de **600,00 €uros**.

Invite

la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**La Présidente du C.C.A.S.,
Line MAGNE**

**Le secrétaire de séance
Patrick NECKER**

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :